

BALO

BULLETIN DES ANNONCES LEGALES OBLIGATOIRES



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.journal-officiel.gouv.fr

Publications périodiques

Comptes annuels

UNION DE BANQUES ARABES ET FRANÇAISES – U.B.A.F.

EXERCICE 2025

COMPTES ANNUELS

Bilan social

COMPTE DE BILAN SOCIAL PUBLIABLE			
(en milliers d'euros)	12/2025	12/2024	Notes
ACTIF			
Caisse, banques centrales, CCP	372 954	441 317	1
Effets publics et valeurs assimilées	37 604	45 641	3
Créances sur les établissements de crédit	1 115 086	890 970	1
Opérations avec la clientèle	352 942	770 146	2
Obligations et autres titres à revenu fixe	8 510	-0	3
Actions et autres titres à revenu variable			4
Participations et autres titres détenus à long terme	368	411	5
Parts dans les entreprises liées			5
Immobilisations incorporelles	1 592	1 950	6
Immobilisations corporelles	1 808	1 834	6
Autres actifs	10 000	9 054	7
Comptes de régularisation	28 676	27 149	7
TOTAL DE L'ACTIF	1 929 538	2 188 471	
PASSIF			
Dettes envers les établissements de crédit	1 295 205	1 567 123	8
Opérations avec la clientèle	82 521	104 536	9
Dettes représentées par un titre	48 511	7 700	10
Autres passifs	12 055	21 177	11
Comptes de régularisation	79 910	78 834	11
Provisions pour risques et charges	63 966	56 794	12
Dettes subordonnées			
Fonds pour risques bancaires généraux			12
Capitaux propres hors Fonds pour risques bancaires généraux	347 370	352 306	13
Capital souscrit	250 727	250 727	
Réserves	95 483	93 943	
Provisions réglementées et subventions d'investissement			
Report à nouveau			
Résultat de l'exercice	1 160	7 636	
TOTAL DU PASSIF	1 929 538	2 188 471	

HORS BILAN			
(en milliers d'euros)	12/2025	12/2024	Notes
ENGAGEMENTS DONNES			
Engagements donnés de l'activité bancaire	1 735 020	1 966 419	14
Engagements de financement	172 902	195 931	
Engagements de garantie	1 562 118	1 770 488	
ENGAGEMENTS RECUS			
Engagements reçus de l'activité bancaire et des organismes d'assurance publics et privés	440 992	550 315	15
Engagements de financement			
Engagements de garantie	440 992	550 315	
OPERATIONS DE CHANGE			
Monnaie à recevoir	182 678	432 702	16
Monnaie à livrer	179 543	425 375	

Résultat social

COMPTE DE RESULTAT SOCIAL PUBLIABLE

(en milliers d'euros)	12/2025	12/2024	Notes
PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE			
Intérêts et produits assimilés	99 644	132 061	
Intérêts et charges assimilés	-73 312	(98 540)	
Revenus des titres à revenu variable	13	9	
Commissions (produits)	38 778	48 038	
Commissions (charges)	-4 668	(5 303)	
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	-2	2	
Autres produits nets d'exploitation bancaire	652	27	
PRODUIT NET BANCAIRE	61 105	76 294	16
Charges générales d'exploitation	-56 570	(59 068)	17
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles	-1 677	(1 879)	17
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	2 858	15 347	
Coût du risque	(1 330)	(4 994)	18
RESULTAT D'EXPLOITATION	1 528	10 353	
Gains ou pertes sur actifs immobilisés			
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	1 528	10 353	
Résultat exceptionnel	320	(2)	19
Impôt sur les bénéfices	-689	(2 715)	20
Dotations / reprises de Fonds pour risques bancaires généraux et provisions réglementées			
RESULTAT NET	1 160	7 636	
Résultat par action (en euros)	0.71	4.66	

Annexes aux Comptes Individuels 31 décembre 2025

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS

Environnement macroéconomique

L'économie mondiale a évolué en 2025 dans un contexte de croissance modérée mais résiliente. La croissance globale s'est établie autour de 3 %, dans la continuité de l'exercice précédent, tout en demeurant inférieure à la moyenne observée avant la crise sanitaire. Cette dynamique reflète un environnement marqué par la normalisation progressive des politiques monétaires, des conditions financières toujours relativement restrictives et un niveau d'incertitude élevé.

Évolution de l'inflation et des conditions financières : l'exercice 2025 a été caractérisé par la poursuite du processus de désinflation engagé depuis 2023. L'inflation mondiale a continué de se modérer sous l'effet du resserrement monétaire opéré par les principales banques centrales et de la normalisation des chaînes d'approvisionnement. Dans les économies avancées, l'inflation s'est progressivement rapprochée des objectifs de politique monétaire, contribuant à une stabilisation progressive des conditions financières.

Environnement géopolitique : l'année 2025 est demeurée marquée par des tensions géopolitiques persistantes, notamment au Proche-Orient et dans certaines régions d'Afrique. Ces facteurs continuent d'alimenter un environnement international incertain et susceptible d'affecter la dynamique du commerce international, les flux d'investissement ainsi que la volatilité des marchés financiers.

Performance opérationnelle : dans ce contexte, la Banque a enregistré un résultat d'exploitation positif au titre de l'exercice 2025. Cette performance reflète :

- une dynamique commerciale soutenue,
- un positionnement stratégique sur les secteurs prioritaires,
- une gestion active du portefeuille d'actifs, notamment à travers des opérations de syndication,
- ainsi qu'un renforcement de la relation avec les partenaires et contreparties.

Qualité du portefeuille et coût du risque : la qualité du portefeuille de crédits est demeurée solide sur l'exercice. Le coût du risque s'établit à un niveau nul, traduisant l'efficacité du dispositif de sélection, de suivi et de gestion des expositions dans un environnement international toujours incertain.

Gestion des risques et politique d'engagement : dans un contexte marqué par une volatilité géopolitique persistante, la Banque a poursuivi une politique d'engagement prudente, caractérisée par :

- une sélectivité renforcée des opérations,
- une préférence pour des maturités plus courtes,

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLÔTURE

Aucun événement important pouvant avoir une incidence sur les comptes sociaux est

intervenu entre la date de clôture de l'exercice et la date d'établissement du présent rapport.

Dans un contexte international marqué notamment par des tensions géopolitiques, incluant le conflit en Iran, il est précisé qu'à la date d'arrêté des comptes, ces événements n'ont pas eu d'impact significatif identifié sur l'activité, la situation financière ou les résultats de l'établissement. Néanmoins, compte tenu du caractère évolutif de ce contexte, une attention particulière est portée à ses effets potentiels futurs.

PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

Les comptes individuels ont été établis conformément aux dispositions du règlement 91-01 du Comité de la réglementation bancaire applicable aux établissements de crédit ainsi qu'aux principes comptables généralement admis dans la profession bancaire française.

Les comptes annuels d'UBAF ont été établis et sont présentés conformément aux dispositions du règlement n° 2014 07 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire. Le règlement ANC 2023-03 a mis en cohérence le règlement ANC 2014-07 avec le règlement ANC 2022-06 « modernisation des états financiers ».

Par ailleurs, il est rappelé que les entreprises du secteur bancaire doivent se reporter aux dispositions du règlement ANC n° 2014-03 relatif au plan comptable général (qui a été modifié par le règlement « modernisation des états financiers »), pour les opérations non visées par le règlement ANC n° 2014-07.

Ces modifications constituent un changement de méthode comptable.

Ce changement n'a pas eu d'incidence

Principes de conversion des opérations en devises

Le bilan de chaque entité est converti directement de la devise d'origine des opérations en euros au cours de clôture du 31 décembre.

De façon générale, les produits et charges de commissions ou intérêts et les frais généraux en devises sont convertis au cours du jour de leur comptabilisation. Les intérêts comptabilisés en courus font l'objet d'une réévaluation jusqu'à leur date d'échéance.

Les résultats de chaque mois en devises locales des différentes entités sont convertis en euro au cours de fin de mois. La différence entre les contre valeurs euro du cumul des résultats mensuels des entités et la contre-valeur du résultat annuel au cours du 31 décembre est imputée sur les fonds propres.

Les différences entre le coût historique des moyens permanents d'exploitation en devises et leur contre-valeur au cours de clôture sont enregistrées dans les comptes de régularisation sans incidence sur le résultat.

Les titres de participations libellés en devises sont enregistrés pour la contre-valeur historique du coût d'achat ou de souscription. Les devises nécessaires à l'acquisition des titres de participation sont achetées contre euro.

Principes de séparation des exercices

Les opérations sont enregistrées en respectant le principe de séparation des exercices.

Les intérêts sont acquis au jour le jour, ils sont donc comptabilisés *prorata temporis* au compte de résultat.

Les commissions sur garanties et sur les crédits à moyen et long terme sont enregistrées *prorata temporis*.

Les commissions sur crédits documentaires sont enregistrées au moment de leur encaissement.

Principes d'enregistrement des créances

Les créances figurent au bilan pour leur valeur nominale ou leur prix d'acquisition.

Les intérêts sont enregistrés *pro rata temporis* et figurent sous la même rubrique de bilan que le principal.

La notation interne est utilisée pour le suivi des expositions de nos contreparties ainsi que pour le calcul des provisions risques pays et la notation externe est utilisée pour le calcul de risque de crédit selon la méthode standard.

Créances douteuses

Le déclassement en créances douteuses est réalisé sur la base des critères définis par l'article 2221-1 du règlement ANC 2014-07 :

- impayé(s) de plus de 90 jours sauf cas non liés à la situation financière du débiteur ;
- situation financière du débiteur, indépendamment de tout impayé, constituant un risque avéré (procédures d'alerte) ;
- contentieux directement engagé entre l'établissement et sa contrepartie.

Sont alors considérées comme créances douteuses toutes sommes dues tant en intérêts qu'en capital.

Les créances douteuses sont comptabilisées au bilan pour leur montant net de garanties dès lors que l'émetteur de la garantie est considéré comme solvable et que les conditions d'éligibilité de la garantie sont satisfaites.

Sont présumées créances douteuses compromises les créances pour lesquelles un retour à la normale n'est pas prévisible dans un avenir proche ou les créances dont l'échéance contractuelle n'est pas honorée depuis plus d'un an.

Les intérêts sur créances douteuses compromises ne sont plus comptabilisés.

L'encours douteux compromis, dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lequel un passage en perte à terme est envisagé, doit faire l'objet d'une dépréciation d'un montant approprié. Cette décision revient au Comité des Risques Sensibles.

Lorsqu'un risque avéré de non recouvrement partiel ou total apparaît, les créances douteuses font individuellement l'objet de dépréciations constituées par dotation au compte de résultat.

L'évaluation des garanties est effectuée lors de l'étude des crédits et révisée lors de la classification en encours douteux. Elle sert de base au calcul des dépréciations à constituer.

L'évaluation du risque fait l'objet d'un examen trimestriel dans le cadre d'un Comité des Risques Sensibles qui fixe le montant des dépréciations.

En application de l'article 2221-7 du règlement ANC 2014-07, la constatation d'un risque avéré sur une contrepartie entraînerait par contagion le déclassement de l'ensemble des encours et engagements relatifs à ladite contrepartie.

Lorsque la contrepartie appartient à un groupe, le Comité des Risques Sensibles examine les conséquences de cette défaillance au niveau du groupe et apprécie la

nécessité de classer en encours douteux l'ensemble des encours relatifs aux entités juridiques formant ce groupe.

Les règles de contagion ne concernent pas les encours affectés de litiges ponctuels non liés à l'insolvabilité de la contrepartie, ni le risque de crédit dépendant de la solvabilité d'un tiers et non de celle de la contrepartie même (cas de l'escompte commercial).

Conformément à l'article 2221-5 du règlement ANC n°2014-07, le reclassement des créances douteuses dans les encours sains est effectué après apurement de tous les impayés ou restructuration de la dette.

Les dépréciations pour créances douteuses sont inscrites directement en minoration de l'actif, tandis qu'au compte de résultat le net des dotations sur les reprises est enregistré en coût du risque.

Règles particulières aux crédits restructurés

Compte tenu des délais de règlement habituellement constatés sur ces crédits, le passage en créance douteuse est repoussé au douzième mois qui suit l'échéance contractuelle. La règle de contagion est appliquée à la totalité des encours non échus de ces crédits au-delà du douzième mois de l'échéance, tant en capital qu'en intérêts, restée impayée.

Conformément à l'article 2231-3 du règlement ANC n°2014-07, une décote d'un montant égal à l'écart entre l'actualisation des flux contractuels initialement attendus et l'actualisation des flux futurs attendus de capital et d'intérêts issus de la restructuration, doit être enregistrée par le débit du compte de résultat. Le taux d'actualisation à retenir est le taux d'intérêt effectif d'origine pour les prêts à taux fixe ou le dernier taux effectif avant la date de restructuration déterminé selon les termes contractuels pour les prêts à taux variable.

Principes de passage en perte des créances douteuses

Une perte pour créance irrécouvrable est comptabilisée lorsque le Comité des Risques Sensibles estime que la créance ne pourra plus être recouvrée ou lorsque la créance douteuse est cédée. Le montant de la perte correspond au montant enregistré de la créance.

Le passage en perte est enregistré dès lors que les éléments reconnus par les dispositions légales et réglementaires locales sont réunis.

Le coût du risque inclut le montant des pertes sur créances irrécupérables, couvertes et non couvertes, et celui des récupérations sur créances amorties.

Principes d'enregistrement du portefeuille titres

Conformément au titre 3 du livre 2 du règlement ANC 2014-07, il est distingué plusieurs catégories de titres : les titres de transaction, les titres de placement, les titres d'investissement, les titres de l'activité de portefeuille, les titres de participation et parts dans les entreprises liées et les autres titres détenus à long terme.

L'U.B.A.F. n'a pas de titres classés dans les catégories suivantes : titres de transaction, titres d'investissement et titres de l'activité de portefeuille.

Titres de participation et parts dans les entreprises liées

Les titres de participation et parts dans les entreprises liées sont acquis en vue d'une détention durable. Sont retenues dans cette catégorie les participations supérieures à 10% ou, éventuellement, inférieures à 10% lorsqu'elles sont assorties d'éléments tels que la représentation au sein des organes sociaux de l'entité émettrice ou l'existence d'une autre détention indirecte. Les frais d'acquisition sont constatés en charge.

Autres titres détenus à long terme

Les autres titres détenus à long terme sont les investissements réalisés sous forme de titres dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice, mais sans influence dans sa gestion en raison du faible pourcentage des droits de vote qu'ils représentent.

Lorsqu'ils sont classés dans l'une de ces deux dernières catégories, les titres sont :

- enregistrés à la date de leur acquisition et pour leur prix d'acquisition (frais exclus) ou, en cas de transfert, à la valeur estimée en fonction des règles propres à leur catégorie d'origine ;
- évalués au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité.

Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées et les moins-values latentes donnent lieu, sans compensation avec les plus-values latentes, à la constitution d'une provision pour dépréciation des immobilisations financières.

Titres de placement à revenus fixe

La totalité des titres à revenu fixe est classée en titres de placement. Les entrées en portefeuille sont enregistrées au prix d'acquisition, au pied de coupon. Les frais d'acquisition et de cession sont portés en charges. Les différences positives ou négatives entre le prix d'achat et la valeur de remboursement (surcote / décote) font l'objet d'un étalement linéaire en compte de résultat sur la durée restant à courir du titre.

Les titres sont évalués à la clôture de l'exercice :

- au cours de fin décembre pour les valeurs cotées,
- au niveau des dernières transactions sur les titres non cotés.

Pour les titres non couverts par un dérivé, les moins-values résultant de la comparaison entre la valeur comptable et la valeur estimative font l'objet de dépréciation. Les plus-values latentes ne sont pas prises en compte.

Pour les titres couverts par un dérivé, une plus ou moins-value nette est calculée, correspondant à la somme de la plus ou moins-value du titre et de la plus ou moins-value du dérivé. La moins-value nette doit faire l'objet d'une dépréciation tandis que la plus-value nette latente ne doit pas être prise en compte.

Titres de placement à revenu variable

Les titres à revenu variable sont enregistrés pour leur prix d'acquisition. Ils sont valorisés au prix de marché pour les valeurs cotées ou au dernier cours de transaction connu pour les titres non cotés. Compte tenu de la nature du portefeuille uniquement

constitué de titres d'OPCVM monétaires, la valeur figurant au bilan est celle correspondant au prix de marché.

Principes d'enregistrement des opérations de couverture sur instruments de taux réalisées de gré à gré

L'U.B.A.F. comptabilise les opérations de couverture conformément aux dispositions du titre 5 du règlement ANC n°2014-07.

Swaps de taux

Les swaps de taux sont utilisés en micro-couverture pour couvrir, du risque de taux, une opération identifiée dès l'origine. Ces couvertures sont réalisées en même temps que l'opération couverte, dans la même devise, pour la même durée et avec la même référence de taux variable.

Les swaps de taux sont également utilisés en macro-couverture pour couvrir le fonds de roulement.

Les décalages de trésorerie peuvent également être couverts par des opérations de swaps de taux.

Les différentiels de taux payés ou reçus sont enregistrés au compte de résultat prorata-temporis sur la durée résiduelle de l'instrument couvert. Le produit ou la charge ainsi constaté vient de manière symétrique compenser le produit ou la charge de l'élément couvert. Si ce dernier est évaluable au prix de marché, seule la différence négative entre le prix de marché du swap et celui de l'instrument couvert est inscrite au débit du compte de résultat.

Les soultes payées ou reçues sur des positions de couverture dénouées par des opérations en sens inverse réalisées avec la même contrepartie, correspondant à la différence de valeur des deux transactions, sont étalées sur la durée résiduelle de l'opération de couverture initiale.

FRA

Les FRA sont principalement utilisés pour couvrir les décalages de trésorerie. Le différentiel de taux payé ou reçu à la date de valeur de l'opération est étalé sur la durée de l'opération faisant l'objet de la couverture.

Principes d'enregistrement des dettes et créances rattachées

Les dettes figurent au bilan pour leur valeur nominale ou leur prix d'émission.

Les intérêts sont enregistrés prorata-temporis et figurent sous la même rubrique de bilan que le principal.

Les surcotes ou décotes sur les titres émis sont étalées linéairement sur la durée d'émission des titres.

Principes d'enregistrement des immobilisations et règles d'amortissement

Les immobilisations sont comptabilisées à l'actif du bilan conformément aux dispositions du Plan Comptable applicables aux établissements de crédit. Elles sont inscrites à leur coût d'acquisition et présentées pour leur valeur nette comptable, après déduction des amortissements cumulés et, le cas échéant, des dépréciations.

Aucune réévaluation libre ou légale n'a été pratiquée.

Un amortissement linéaire est pratiqué sur une durée de cinq ou sept ans pour les solutions informatiques du site central et sur trois ans pour les applicatifs de bureautique.

Les immobilisations incorporelles sont principalement constituées de solutions informatiques, acquises auprès de tiers ou développées en interne, dès lors que les critères de comptabilisation sont satisfaits.

Ces actifs sont amortis selon le mode linéaire, sur leur durée d'utilité estimée, selon les modalités suivantes :

- cinq à sept ans pour les solutions informatiques structurantes, notamment les systèmes d'information centraux ;
- trois ans pour les solutions informatiques bureautiques.

Le matériel informatique est amorti selon le mode linéaire sur sa durée d'utilité estimée, généralement cohérente avec celle des solutions informatiques auxquelles il est associé.

Les autres immobilisations corporelles sont amorties selon le mode linéaire sur leur durée probable d'utilisation, déterminée en fonction de leur nature et des conditions d'exploitation.

Durées d'amortissement

Immeubles - agencements, installations	de 10 à 30 ans
Mobilier, matériel	10 ans
Matériel roulant, machines	5 ans
Matériel et solutions informatique site central	de 5 à 7 ans
Matériel informatique micros	3 ans

Principes d'enregistrement des éléments exceptionnels

Les éléments exceptionnels désignent les charges et les produits qui ne sont pas liés au cycle normal d'exploitation de l'entreprise. Ils peuvent provenir d'opérations en capital, de bénéfices ou de pertes sur la vente ou la mise au rebut d'une immobilisation, ou de la cession de titres de participation.

Principes d'enregistrement des provisions

Provisions collective – Risque pays

Les provisions pour risques sont des provisions de précaution permettant de couvrir les risques existants sur les engagements de toute nature de bilan et de hors bilan non douteux sur l'ensemble des pays du monde, ainsi que sur les intérêts courus afférents.

La méthode de calcul des provisions collective - risques pays a fait l'objet d'un changement de méthode sur l'exercice 2015.

Les provisions calculées depuis 2015 prennent pour base les engagements pondérés (EAD) en fonction de leur équivalent risque de crédit. On applique à ces engagements les pondérations suivantes :

- Probabilité de Défaut (PD) en fonction du rating interne UBAF de la contrepartie,
- Application d'un Loss Given Default (LGD) : on utilise le LGD standard, soit 45% de l'engagement,
- Application d'une pondération de durée compte tenu que les Probabilités de Défaut sont à 1 an et que les engagements de l'UBAF sont majoritairement à court terme,
- Application d'une probabilité de défaut stressée (probabilité * 1,5 pour les pays jugés plus risqués par la direction des risques ou qui représentent une forte concentration dans le portefeuille de l'UBAF),
- Application d'une pondération supplémentaire pour le risque de modèle de 20%.

Provisions pour litiges

Les litiges avec les établissements de crédits ou la clientèle qui ne concernent pas le dénouement d'une créance donnent lieu à l'enregistrement d'une provision pour litiges pour le montant du risque évalué par le Comité des Risques Sensibles.

L'UBAF peut faire régulièrement l'objet de demandes d'informations, d'enquêtes, de contrôles et autres procédures de nature réglementaire. Les provisions comptabilisées reflètent la meilleure appréciation de la Direction, compte tenu des éléments en sa possession à la date d'arrêté des comptes.

Provisions pour charges

Les charges probables, dues à un événement ou à une décision survenue au cours de l'exercice et dont le montant peut être évalué avec précision, donnent lieu à la comptabilisation d'une provision pour charge.

1.ACTIF

* Note 1 : OPÉRATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILÉES

Caisse, Banques Centrales et CCP

(en milliers d'euros)

La rubrique Caisse, Banques centrales et CCP comprend les espèces en caisse et les comptes à vue dans les instituts d'émission des pays où l'U.B.A.F. est implantée. Ce poste est composé dans sa presque totalité par les comptes de réserves obligatoires auprès des instituts d'émission.

Détail des créances sur les établissements de crédit

(en milliers d'euros)

	31.12.2025	31.12.2024
Comptes courants	106 050	77 733
Prêt interbancaire	590 894	401 448
Prêts de nature commerciale court terme	406 753	379 767
Prêts de nature commerciale moyen et long terme	5 000	27 000
Créances douteuses brutes	0	0
Créances rattachées	6 389	5 022
Total créances brutes	1 115 086	890 970
Dépréciations	0	0
Total	1 115 086	890 970

Détail des créances douteuses sur les établissements de crédit

(en milliers d'euros)

	31.12.2025	31.12.2024
Créances douteuses non compromises publiques		
Créances douteuses non compromises privées	0	0
Créances douteuses compromises publiques		
Créances douteuses compromises privées		
Total	0	0

Seuls les éléments suivants du bilan sont ventilés par durées restant à courir :

Prêts interbancaires	781 061
Prêts de nature commerciale court terme	216 141
Prêts de nature commerciale moyen et long terme	5 445
	1 002 647

Détail des créances sur les établissements de crédit par durée restant à courir (en milliers d'euros)

< = 3 mois	<= 12 mois	< = 5 ans	> 5 ans	Total
781 061	216 141	5 445	0	1 002 647

Ventilation géographique des créances sur les établissements de crédit (en pourcentage)

La ventilation par zone géographique est faite sur des créances brutes de dépréciations (dépréciations non déduites).

Zones	Proportion sur total monde	% de créances publiques	% de créances privées
EEE*, Suisse, Etats-Unis, Canada, Japon	38,50%	64,94%	35,06%
Monde arabe	38,11%	10,34%	89,66%
Europe hors EEE* et Suisse	5,17%	22,22%	77,78%
Asie hors Japon	16,06%	4,07%	95,94%
Amérique latine	0,00%	0,00%	0,00%
Océanie	0,00%	0,00%	0,00%
Afrique	2,18%	6,76%	93,24%
	100,00 %		

*Espace Economique Européen

Ventilation par secteurs d'activité économique des encours sur les établissements de crédit (en milliers d'euros)

	31.12.2025	31.12.2024
Activités financières et d'assurances	1 488 040	1 305 098
<i>dont Instituts d'émission / Banques centrales</i>	372 942	441 005
Supranational banques		27 189
Total	1 488 040	1 332 287

* Note 2 : OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE

Détail des créances avec la clientèle

(en milliers d'euros)

	31.12.2025	31.12.2024
Comptes courants	9 419	23 796
Financement commerce international	291 144	660 007
Financement d'équipement moyen et long terme	50 590	81 887
Autres crédits	469	577
Créances rattachées	1 320	3 879
Créances douteuses brutes	15	15
Total créances brutes	352 957	770 161
Dépréciations	(15)	(15)
Total	352 942	770 146

Détail des créances douteuses sur la clientèle

(en milliers d'euros)

	31.12.2025	31.12.2024
Créances douteuses non compromises publiques		
Créances douteuses non compromises privées	0	0
Créances douteuses compromises publiques	0	0
Créances douteuses compromises privées	15	15
Total	15	15

Seuls les éléments suivants du bilan sont ventilés par durées restant à courir :

Financement commerce international	291 377
Financement d'équipement moyen et long terme	50 590
Autres crédits	469
	342 436

Détail des créances sur la clientèle par durée restant à courir

(en milliers d'euros)

< = 3 mois	<= 12 mois	< = 5 ans	> 5 ans	Total
254 895	82 104	5 437	0	342 436

Ventilation géographique des créances non douteuses sur la clientèle

(en pourcentage)

Zones	Proportion sur total monde	% de créances publiques	% de créances privées
EEE*, Suisse, Etats-Unis, Canada, Japon	49,40%	0,00%	100,00%
Monde arabe	10,37%	39,95%	60,05%
Europe hors EEE* et Suisse	4,86%	0,00%	100,00%
Asie hors Japon	33,96%	14,62%	85,38%
Amérique latine	0,00%	0,00%	0,00%
Océanie	0,00%	0,00%	0,00%

Afrique	1,41%	100,00%	0,00%
*Espace Economique Européen	100,00 %		

Ventilation géographique des créances douteuses sur la clientèle et dépréciations afférentes

(en pourcentage)

Zones	Créances clientèle douteuses	Dépréciations associées
EEE*, Suisse, Etats-Unis, Canada, Japon	0%	0%
Monde arabe	0%	0%
Europe hors EEE* et Suisse	100%	100%
Asie hors Japon		
Amérique latine		
Océanie		
Afrique		
*Espace Economique Européen	100 %	100 %

La totalité des créances douteuses sont des créances privées.

Ventilation par secteurs d'activité économique des encours sur la clientèle

(en milliers d'euros)

	31.12.2025	31.12.2024
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	3 865	856
Administrations publiques	52 199	84 312
Construction		30 451
Commerce, réparation d'automobiles et motocycles	248 154	600 869
Industrie manufacturières	48 596	53 658
Particulier	128	
Total	352 942	770 146

* Note 3 : OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXES, EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILÉES

Les obligations, autres titres à revenu fixe, effets publics et valeurs assimilées détenus par l'U.B.A.F. sont tous cotés.

Détail des obligations, autres titres à revenu fixe, effets publics et valeurs assimilées

(en milliers d'euros)

	31.12.2025	31.12.2024
Obligations et autres titres à revenu fixe		
Valeur brute	8 510	
Dépréciation		
<i>Valeur nette</i>	<i>8 510</i>	
Divers		
Total obligations et autres titres à revenu fixe	8 510	
Effets publics et valeurs assimilées		
Valeur brute	37 605	45 642
Dépréciation	2	1
<i>Valeur nette</i>	<i>37 604</i>	<i>45 641</i>
Total effets publics et valeurs assimilées	37 604	45 641
TOTAL	46 113	45 641

Les effets publics et valeurs assimilées correspondent à des titres de créances négociables émis par les organismes publics et mobilisables auprès de l'institut d'émission.

Répartition par durées restant à courir des obligations et autres titres à revenu fixe et effets publics et valeurs assimilées

(Valeurs brutes et divers - en milliers d'euros)

< = 3 mois	<= 12 mois	< = 5 ans	> 5 ans	Total
46 113				46 113

Comparaison des valeurs comptables et de marché des obligations et effets publics

(en milliers d'euros - hors créances rattachées)

	Valeur brute comptable	Valeur de remboursement	Valeur de marché	Provision	Différence VM-VC
Obligations et autres titres à revenu fixe	8 510	8 511	8 412	0	(98)
Effets publics et valeurs assimilés	37 606	37 652	37 602	2	(4)

*** Note 4 : ACTIONS ET AUTRES TITRES À REVENU VARIABLE**

(en milliers d'euros)

	31.12.2025	31.12.2024
Prix d'achat	0	0
Provision	0	0
Valeur nette	0	0

*** Note 5 : PARTICIPATIONS ET PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES**

	Capital en devises	Capitaux Propres incluant le résultat en euros	Quote-part du capital détenu (en %)	Résultats en euros	Valeur comptable des titres détenus en euros	Montant des prêts et avances accordés en euros
Autres participations					367 766	
				Total	367 766	

Valeur brute en fin d'exercice des participations et part dans les entreprises liées

(en milliers d'euros)	31.12.2025	31.12.2024
- Filiales		
- Participations	368	411
Total brut	368	411

*** Note 6 : IMMOBILISATIONS**

(en milliers d'euros)

Immobilisations brutes	31.12.2024	Acquisition	Cession / mise au rebut	Virement poste à poste	Incidence variation de cours	31.12.2025
Immobilisations incorporelles	11 944	832	306	0	(205)	12 265
- Autres immobilisations incorporelles	11 898	832	306	0	(205)	12 219
- Droit au bail	46					46
Immobilisations corporelles	7 683	631	23	0	(195)	8 098
- Terrain, constructions d'exploitation	0					0
- Agencements, installations	2 418	1	0	0	(81)	2 338
- Matériel de transport	131	0	0	0	(9)	122
- Matériel de bureau et mobilier	5 135	630	23	0	(105)	5 638
- Immobilisations corporelles en cours	0					0
TOTAL	19 625	1 464	329	0	(400)	20 362

Amortissement	31.12.2024	Dotation	Diminution	Virement poste à poste	Incidence variation de cours	31.12.2025
Immobilisations incorporelles	9 994	1 039	179		(181)	10 672
- Autres immobilisations incorporelles	9 994	1 039	179		(181)	10 672
Immobilisations corporelles	5 849	639	66	0	(134)	6 290
- Terrain, constructions d'exploitation	0					0
- Agencements, installations	1 903	122	0	0	(48)	1 977
- Matériel de transport	69	18	0	0	(5)	82
- Matériel de bureau et mobilier	3 877	500	66	0	(80)	4 231

TOTAL	15 843	1 680	246	0	(315)	16 962
Net immobilisations incorporelles	1 950					1 592
Net immobilisations corporelles	1 834					1 808

*** Note 7 : AUTRES ACTIFS et COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF**
(en milliers d'euros)

	31.12.2025	31.12.2024
Autres actifs	0	0
Intérêts et produits à recevoir	3 330	5 655
Compte de recouvrement	0	0
Dotations succursales - cristallisation de change	8 843	8 843
Autres comptes de régularisation	26 502	21 705
Total	38 675	36 203

2.PASSIF

*** Note 8 : OPÉRATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILÉES**

Détail des opérations interbancaires et assimilées
(en milliers d'euros)

	31.12.2025	31.12.2024
Comptes à vue	125 457	152 255
Emprunts interbancaires à terme	745 573	1 027 076
Dépôts de nature commerciale à terme	414 341	372 883
Dettes rattachées	9 834	14 909
Total	1 295 205	1 567 123

Seuls les éléments suivants du bilan sont ventilés par durées restant à courir :

Opérations interbancaires terme	745 573
Dépôts de nature commerciale	414 341
	1 159 914

Les dépôts de nature commerciale effectués par des banques sont liés aux opérations de crédits documentaires.

Ventilation des opérations interbancaires et assimilées par durée restant à courir

(en milliers d'euros)

< = 3 mois	<= 12 mois	< = 5 ans	> 5 ans	Total
809 909	347 160	2 845		1 159 914

Ventilation géographique des opérations avec les établissements de crédit

(en pourcentage)

	Part des dettes sur total monde	% de dettes publiques	% de dettes privées
EEE*, Suisse, Etats-Unis, Canada, Japon	7,66%	42,99%	57,01%
Monde arabe	69,85%	35,02%	64,98%
Europe hors EEE* et Suisse	0,00%	0,00%	100,00%
Asie hors Japon	0,13%	24,39%	75,61%
Amérique latine	0,00%	0,00%	0,00%
Océanie	0,00%	0,00%	0,00%
Afrique	22,35%	30,48%	69,52%
*Espace Economique Européen	100,00 %		

* Note 9 : OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE

Détail des opérations avec la clientèle et assimilées

(en milliers d'euros)

	31.12.2025	31.12.2024
Comptes à vue	14 110	30 301
Comptes à terme	68 250	73 899
Pension livrée		
Dettes rattachées	161	336
Total	82 521	104 536

Ventilation des comptes à terme clientèle par durée restant à courir

(en milliers d'euros)

< = 3 mois	<= 12 mois	< = 5 ans	> 5 ans	Total
68 085	165			68 250

Ventilation géographique des opérations avec la clientèle et assimilées

(en pourcentage)

	Part des dettes sur total monde	% de dettes publiques	% de dettes privées
EEE*, Suisse, Etats-Unis, Canada, Japon	48,91%	0,00%	100,00%
Monde arabe	45,10%	0,00%	100,00%

Europe hors EEE* et Suisse	1,97%	0,00%	100,00%
Asie hors Japon	4,02%	0,00%	100,00%
Amérique latine	0,00%	0,00%	0,00%
Océanie	0,00%	0,00%	0,00%
Afrique	0,00%	0,00%	0,00%
*Espace Economique Européen	100,00 %		

* Note 10 : TITRES DE CREANCES NEGOCIABLES

(en milliers d'euros)

	Valeur brute comptable	Valeur de remboursement	Valeur à l'émission
TITRES DE CREANCES	48 511		47 211

Ventilation des titres de créance négociables par durée restant à courir en valeur brute

(en milliers d'euros)

<= 3 mois	<= 12 mois	< = 5 ans	> 5 ans	Total
35 745	12 766			48 511

* Note 11 : AUTRES PASSIFS, PROVISIONS ET COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF

(en milliers d'euros)

Ces postes de passifs comprennent principalement des dettes opérationnelles, des charges à payer et des comptes de régularisation.

	31.12.2025	31.12.2024
Etat - taxes et impôts	1 276	2 240
Dettes sociales*	5 260	11 953
Autres passifs	5 519	6 984
Total autres passifs	12 055	21 177

*Les provisions pour indemnités de fin de carrière sont reclassées en provision pour risques et charges – note 12

	31.12.2025	31.12.2024
Intérêts et charges à payer, comptes fournisseurs	10 497	11 935
Comptes en attente d'affectation et de régularisation	69 413	66 899
Total comptes de régularisation	79 910	78 834

* Note 12 : PROVISIONS

(en milliers d'euros)

Type de provision	31.12.2024	Dotations	Reprises non utilisées	Reprise utilisées	Virement de poste à poste	Variation de change	31.12.2025

Provisions pour engagements de retraite*		201			5 427	(399)	5 229
Sous-total engagements de retraite	0	201	0	0	5 247	0	5 229
Provisions collectives - risques pays	53 898		2 021				51 877
Provisions pour litiges	2 896	4 000	36				6 860
Provisions sur engagements d'hors-bilan	0						0
Sous-total Coût du Risque	56 794	0	2 057	0	0	0	58 737
FRBG	0						0
TOTAL	56 794	4 201	2 057	0	5 427	(399)	63 966

*Les provisions pour indemnités de fin de carrière sont reclassées en provision pour risques et charges – note 11

Conformément aux principes comptables applicables, les engagements dont l'échéance et le montant ne sont pas fixés de façon précise font l'objet d'une comptabilisation en provisions pour risques et charges.

À ce titre, la Banque comptabilise une provision au titre de ses engagements sociaux, incluant notamment les indemnités de fin de carrière.

La Banque accorde à ses salariés des indemnités de fin de carrière conformément aux dispositions conventionnelles en vigueur. Ces engagements constituent des avantages postérieurs à l'emploi et donnent lieu à la constitution d'une provision au bilan.

L'engagement est évalué selon une approche actuarielle, reposant sur la méthode des droits projetés, et tenant compte notamment de l'ancienneté des salariés à la date de clôture, des hypothèses de rotation du personnel, de l'évolution future des rémunérations, de l'âge de départ à la retraite ainsi que d'un taux d'actualisation reflétant les conditions de marché.

La provision est présentée au passif du bilan en provisions pour risques et charges, conformément à sa nature d'engagement à long terme. Les variations de la provision sont comptabilisées en charges de personnel au compte de résultat.

Au 31 décembre 2025, l'engagement au titre des indemnités de fin de carrière s'élève à 5 229K€. Ce montant correspond à la meilleure estimation de l'obligation de la Banque à la date de clôture.

Les provisions collectives - risques pays ont été constituées selon les règles exposées dans la note sur les principes comptables.

Le stock de provisions affecté à la couverture de ces engagements est de 52 millions d'euros. La couverture totale représente **2.86 %** des encours nets de garanties.

Le tableau ci-dessous donne la ventilation par zones géographiques des créances ayant servi de base au calcul de la provision pour risque pays.

Ventilation géographique des provisions collectives - risque pays et des encours couverts

(en pourcentage)

Les taux de couverture et la répartition géographique en pourcentage indiqués ci-après sont calculés par rapport aux encours nets des garanties reçues telles qu'elles sont définies dans les Principes comptables.

ZONES GEOGRAPHIQUES	Part des encours nets totaux	Couverture par provision risque
EEE*, Suisse, Etats-Unis, Canada, Japon	15,86%	5,14%
Monde arabe	35,47%	2,49%
Europe hors EEE* et Suisse	7,06%	1,75%
Asie hors Japon	26,00%	2,14%
Amérique latine	0%	0%
Océanie	0%	0%
Afrique	15,61%	3,05%
*Espace Economique Européen	100,00 %	2,86 %

Les provisions pour litiges englobent les risques juridiques et de conformité.

Les provisions sur risques de hors bilan couvrent les engagements figurant au hors bilan pour lesquels un risque de perte est considéré comme probable en fonction d'événements connus à la clôture de l'exercice.

*** Note 13 : CAPITAUX PROPRES****Variation des capitaux propres**

(en milliers d'euros)

	Capital social	Réserve Légale	Primes	Autres réserves	Report à nouveau	Résultat	Total des capitaux propres
Solde au 31.12.2024	250 727	16 786		77 156		7 636	352 305
Dividendes versés au cours de l'exercice						(6 096)	
Variation de capital							
Variation des primes et réserves		382		1 158		(1 540)	
Affectation du résultat de l'exercice antérieur							
Report à nouveau							
Résultat de l'exercice						1 160	
Autres mouvements							
Solde au 31.12.2025	250 727	17 168		78 315		1 160	347 370

Proposition d'affectation du résultat

Il sera proposé à l'Assemblée Générale des actionnaires, qui se tiendra le 20 mai 2026 d'affecter 58K€ à la réserve légale, 1 102K€ en réserve ordinaire.

Répartition du capital

Le capital est divisé en 1 638 740 actions de 153 euros de nominal réparties en deux catégories :

- les actions A détenues par les actionnaires arabes qui représentent 52,99 % du capital,
- les actions B détenues en quasi-totalité par CA CIB depuis juillet 2005 qui représentent 47,01 % du capital. L'U.B.A.F. est intégrée par mise en équivalence dans les comptes consolidés de CA CIB.

Les actions A et B confèrent des droits strictement identiques en matière de vote et de dividendes.

Actionnaires	Capital détenu	
	en euros	en pourcentage
Actions B		
CA CIB	117 867 069	47,01 %
Actions de garantie groupe B	306	
Actions A		
Ubac Nederland B.V. (<i>en cours de restructuration</i>)	57 976 596	23,12 %
Banque Extérieure d'Algérie	23 452 911	9,35 %
Central Bank of Egypt	14 813 460	5,91 %
Libyan Arab Foreign Bank	13 960 332	5,57 %
Banque Centrale Populaire	12 520 143	4,99 %
Arab African International Bank	9 416 997	3,76 %
Riyad Bank	717 417	0,29 %
Actions de garantie groupe A	1 930	
Total	250 727 161	100 %

Opérations avec les entreprises liées et les parties liées

Les transactions effectuées par l'U.B.A.F. avec les entreprises liées et les parties liées ne présentent pas une importance significative et ont été conclues aux conditions normales de marché.

Opérations avec l'actionnaire principal

Les principales opérations en cours au 31 décembre 2025 avec le groupe Crédit Agricole sont les suivantes (en milliers d'euros) :

Swaps de taux d'intérêts (en prix de marché)	(18 856)
Emprunts interbancaires	
Titres	
Prêts interbancaires	530

3.HORS BILAN

* Note 14 : ENGAGEMENTS DONNES
(en milliers d’euros)

	31.12.2025			31.12.2024
	Banques	Clients	Total	
Engagements de financements donnés		172 902	172 902	195 931
dont ouverture de crédits confirmés		124 549	124 549	74 223
dont crédits documentaires (import)		48 353	48 353	106 121
dont autres engagements				15 587
Engagements de garantie donnés	1 033 149	528 968	1 562 118	1 770 489
dont garanties de remboursement de crédits	15 782	17 033	32 815	26 498
dont cautions de marchés	370 980	497 100	868 081	1 028 110
dont crédits documentaires (export)	646 355	14 823	661 177	715 834
dont autres	32	12	45	47

* Note 15 : ENGAGEMENTS RECUS
(en milliers d’euros)

Les engagements reçus présentés ci-dessous ne recensent que les engagements reçus d’établissements de crédit et d’assureurs.

	31.12.2025	31.12.2024
Engagements de financement		5 000
Engagements de garantie	440 998	550 321

* Note 16 : OPERATIONS DE CHANGE A TERME
(en milliers d’euros)

Monnaie	A recevoir	A livrer	Net à recevoir	Net à livrer
EUR	60 546	66 799		6 253
USD	78 204	52 276	25 928	
GBP	42 042		42 402	
JPY		23 962		23 962
KRW	1 356	26 805		25 450
SGD	42	9 573		9 530
Autres	128	128		
Total	182 678	179 543	68 330	65 195

* AUTRES INFORMATIONS SUR LE HORS-BILAN :

Opérations de couverture sur instruments de taux réalisées de gré à gré

(en milliers d'euros)

Instruments financiers		
	Nominal	Valeur de marché
Swaps de taux - micro-couverture	306 000	(18 856)
Swaps de taux - macro-couverture		
FRA		

Les opérations sur instruments financiers réalisées par la banque sont effectuées exclusivement pour couvrir des positions de taux correspondant au portefeuille de catégorie B ou C de l'article 2 du règlement n° 90-15 de la Commission bancaire. Ces opérations sont principalement matérialisées par des instruments de gré à gré. Il n'existe aucune activité de négociation sur les instruments financiers.

Engagements de retraite

a – Régimes de retraite à prestations définies

Ces régimes ne concernent que les entités asiatiques. Les prestations sont calculées de manière statistique en fonction du dernier salaire et de l'ancienneté. Elles sont gérées par des organismes spécialisés appelant les versements. Au 31 décembre 2025 il n'y a donc pas d'engagements hors bilan concernant les régimes de retraite à prestations définies.

b – Engagement au titre des retraites complémentaires antérieures à 1993

Suite à l'accord du 13 septembre 1993, les banques FBF se sont engagées à verser des cotisations supplémentaires à leur caisse de retraite, dans la limite de 4 % de leur masse salariale, pour combler le déficit entre le niveau des pensions du nouveau et de l'ancien régime. Au 31 décembre 2025, l'engagement potentiel maximal de la banque est nul.

4.RESULTAT

* Note 16 : PRODUIT NET BANCAIRE
(en milliers d’euros)

	31.12.2025	31.12.2024
Intérêts et produits assimilés	99 644	132 061
opérations avec les établissements de crédit	71 711	84 855
opérations avec la clientèle	26 317	45 000
obligations ou autres titres à revenu fixe	1 616	2 206
dettes subordonnées		
Intérêts et charges assimilés	(73 312)	(98 540)
opérations avec les établissements de crédit	(69 869)	(93 942)
opérations avec la clientèle	(3 443)	(4 598)
obligations ou autres titres à revenu fixe		
dettes subordonnées		
Revenus des titres à revenue variable	13	9
Commissions (produits)	38 778	48 038
Commissions (charges)	(4 668)	(5 303)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	(2)	2
opérations sur titres de placement	(2)	2
plus-values et moins-values	0	0
dotations et reprises de provisions	(2)	2
opérations sur titres de l'activité de portefeuille	0	0
Autres produits nets d'exploitation bancaire	652	0
PRODUIT NET BANCAIRE	61 105	76 294

* Note 17 : DETAIL DES CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION
(en milliers d’euros)

	31.12.2025	31.12.2024
Frais de personnel	35 209	34 580
- salaires fixes et variables	24 556	23 111
- charges de retraites	1 783	1 718
- autres charges sociales	8 042	8 003
- intéressement et participation	280	1 158
- impôts, taxes, versements assimilés	549	591
Impôts et taxes	1 111	1 245
Autres charges d'exploitation	21 927	25 121
Total frais généraux	58 247	60 947

Honoraires des Commissaires Aux Comptes : (En milliers d'euros)

	31.12.2025
Certification des comptes – Forvis MAZARS	288
Certification des comptes - KPMG	135
Autres – Forvis MAZARS	0
Autres - KPMG	0

Il n'y a pas eu de frais somptuaires engagés par l'U.B.A.F.

* Note 18 : COÛT DU RISQUE (en milliers d'euros)

Le coût du risque se décompose comme suit :

	31.12.2024	Incidences de change	Dotations (a)	Reprises non utilisées (b)	Reprises utilisées	Transfert	Dotations nettes (a - b)	31.12.2025
Dépréciation des douteux	15							15
Provisions pour risques et charges	56 794		4 000	2 057			1 943	58 737
Risque pays	53 898		0	2 021			(2 021)	51 877
Litiges	2 896		4 000	36			3 964	6 860
Risque sur le hors-bilan								
TOTAL PROVISIONS	56 809	0	4 000	2 057		0	1 943	58 751
Charge sur litiges							0	
Récupération sur créances amorties							(613)	
Pertes sur créances irrécouvrables non couvertes							0	
TOTAL COUT DU RISQUE							1 330	

* Note 19 : RESULTAT EXCEPTIONNEL (en milliers d'euros)

Le résultat exceptionnel est constitué de 320 K€ de profits opérationnels.

*** Note 20 : IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES**

(en milliers d'euros)

Le montant de l'impôt sur les bénéfices comptabilisés au cours de l'exercice 2025 se répartit comme suit :

	31.12.2025
Siège	685
Singapour	(871)
Corée	(370)
Japon	(133)
TOTAL	(689)

Après imputation, le siège bénéficie d'une perte fiscale reportable estimée à **34 millions** d'euros au 31 décembre 2025

5.AUTRES INFORMATIONS

*** Rémunérations allouées aux organes d'administration, de direction et de surveillance (Art R 123-198 1° du CC)**

Les rémunérations et avantages en nature attribués aux organes de direction s'élèvent à **579 370** euros.

Les membres du Conseil d'Administration ont perçu au titre de leur rémunération directe et des remboursements de frais dans le cadre de leurs fonctions dans la banque la somme de **458 748** euros.

Il n'a été accordé au cours de l'exercice 2025 aucun crédit ou avance aux membres des organes de direction.

*** Effectifs**

Les effectifs calculés en équivalent temps plein sont de **324** au 31 décembre 2025

*** Article L 511-45 du code monétaire et financier**

Aux termes de cet article, il est fait obligation aux sociétés de publier des informations sur leurs implantations dans des pays fiscalement non coopératifs.

L'UBAF n'est pas implanté sur des pays fiscalement non coopératifs.